

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 05 AVRIL 2016 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille seize le MARDI 05 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, LECLERC Nicole, BERARD Claude, CAYOL Marc, COURBET Pierre, CROSET Bertrand, JEAN Marylène, PRUNARETTY Anouk, TESTON Martine

Procurations JACQUEMUS Jacqueline à TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy à ROUET Frédéric, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe à LECLERC Nicole, MARCELLIN Maguy à COURBET Pierre, MEJIAS Marie-Claire à PRUNARETTY Anouk

Absent :

Secrétaire : JEAN Marylène

N° 1 – Vote des taux d'imposition 2016

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016.

Fixe le taux d'imposition des trois taxes suivantes pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 12,88 %
- Taxe foncière bâtie 26,20 %
- Taxe foncière non bâtie 65,00 %

N° 2 – Vote du Budget Primitif 2016 du Budget Principal

Voté à la majorité des membres présents et représentés : 12 pour, 2 contre et 1 abstention

Le budget est en équilibre :

- Section de Fonctionnement : 1.506 545.02 €
- Section d'Investissement : 698 651.08 €
- Total 2.205 196.10 €

N° 3 – Vote du Budget Primitif 2016 du Budget Annexe Station-Service Communale

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le budget est en équilibre :

- Section de Fonctionnement : 671 828.75 €
- Section d'Investissement : 39 799.74 €
- Total 711 628.49 €

N° 4 – Affectation du résultat 2015 Budget annexe Camping Piscine

Affectation de 7 814.34 euros au compte 1068 : excédent de fonctionnement pour financer une partie des Reste à Réaliser 2015

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 5 – Vote du Budget Primitif 2016 Budget Annexe Camping Piscine

Voté à la majorité des membres présents et représentés : 14 pour, 2 contre, 1 abstention

Le budget est en équilibre :

- Section de Fonctionnement :	100 700,00 €
- Section d'Investissement :	81 334.47 €
Total	182 034.47 €

N° 6 – Vote des Subventions aux Associations 2016

Le total des subventions versées est de : 25 230 €

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 7 – Demande de Subvention au titre de la DETR

Le montant total des travaux de rénovation de la salle polyvalente est de 1 020 000,00 euros.

Il est décidé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse la somme de 102 000,00 euros au titre de la DETR 2016.

Voté à la majorité des membres présents et représentés 13 pour et 2 abstentions.

N°8 – Demande de Subvention au titre du Fonds de Soutien Exceptionnel à l'Investissement Public Local

Le montant total des travaux de rénovation de la salle polyvalente est de 1 020 000,00 euros.

Il est décidé de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse la somme de 204 000,00 euros au titre du fonds de soutien exceptionnel à l'investissement public local 2016.

Voté à la majorité des membres présents et représentés 13 pour et 2 abstentions.

N° 9 – Convention de délégation de service public – fourrière automobile

La convention de fourrière automobile est reconduite avec la Carrosserie Boyer de Carpentras pour une durée de trois ans.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 10 – Avis pour la vente de la Maison Jouvaud

Le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir la Maison Jouvaud pour créer une maison médicale et pour agrandir le parking de la salle polyvalente.

Le parking est en cours de création, mais comme une maison médicale a été créée à Bedoin, nous ne pouvons pas obtenir de subvention pour ce projet. Sans subvention, compte tenu du mauvais état de la Maison Jouvaud, le projet est irréalisable. Il serait donc préférable de la vendre. Avis favorable pour la vente.

Voté à la majorité des membres présents et représentés 12 Pour 2 Contre 1 Abstention

N° 11 – Coupes Affouagères exercice 2016/2017

Il est décidé de proposer la parcelle 54 aux affouagistes pour un montant de 60 euros par personnes. Les inscriptions seront prises du 1^{er} au 30 juin 2016. Les trois garants sont Mme Suzy MACHUROT et Messieurs Vincent GIRARD et Daniel TOURNIAIRE.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 12 – Convention de prestation de service d’instruction des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol entre la COVE et la Commune

Dans un souci de mutualisation des moyens humains et matériels, ainsi que pour bénéficier d’une prestation de service alliant sécurité juridique et proximité géographique, il est décidé de confier l’instruction des demandes d’autorisation et actes relatifs à l’occupation et l’utilisation du sol à la COVE.

Voté à l’unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 05 avril 2016

Le Maire,
Frédéric ROUET